



Communiqué de presse

Nantes, le 31/05/2017

## **Mutation de la santé au travail : Le SSTRN interpelle et se mobilise pour s'inscrire dans la « révolution de la prévention »**

Dans un contexte de profonde évolution du travail et de son environnement, le SSTRN adapte son projet de service pour s'inscrire dans la santé au travail de demain.

### **Une évolution indispensable qui nécessite des ajustements sur le terrain**

La Loi Travail apporte des modifications au secteur de la santé au travail et veut notamment rendre le suivi individuel des salariés plus efficace. Il ne s'agit pas de voir moins souvent le médecin du travail, mais d'adapter le suivi à la situation de chaque salarié en donnant la priorité à ceux qui ont le plus besoin, car exposés à des risques particuliers. Le gouvernement semble vouloir renforcer ses ambitions et aller encore plus loin sur la prévention et la santé au travail. C'est désormais un phénomène sociétal au cœur de l'actualité et les notions de risques psychosociaux, pénibilité, maintien dans l'emploi, et qualité de vie au travail font partie de notre quotidien.

Cependant, cette évolution n'est pas sans conséquence pour l'association, comme le rappelle M. Jean Cesbron, président du SSTRN : *« Il faut être conscient des impacts importants sur l'organisation du Service, les formations des nouvelles compétences, et les infrastructures. Depuis 5 ans, le SSTRN prépare ces changements, il nous faudra encore plusieurs années pour finaliser ces nouvelles orientations. Au-delà de notre capacité d'adaptation, le SSTRN déplore l'absence de rétroactivité dans l'application des nouvelles périodicités lesquelles ne concerneront que les salariés vus en 2017. Dans un contexte de pénurie de médecins du travail, le désengorgement et les effets de la loi sont reportés à 2019 au détriment de notre activité de prévention ».*

### **Devenir un partenaire privilégié dans les domaines de la santé et de la prévention**

La gouvernance paritaire du SSTRN (employeurs et organisations syndicales) favorise les discussions et les échanges constructifs. Ces défis se discutent ensemble en repartant des réalités concrètes et les décisions sont prises dans l'intérêt de tous : salariés et employeurs.

**À l'heure où l'Assemblée nationale va se renouveler, l'objectif numéro 1 du programme en santé de la nouvelle équipe gouvernementale est la « révolution de la prévention », c'est aussi l'engagement du SSTRN !**

Association loi 1901 à but non lucratif fondée en 1942, le Service de Santé au Travail de la Région Nantaise (SSTRN) est agréé par l'État pour le suivi d'entreprises du secteur privé du bassin nantais. Il est le cinquième service interentreprises de France et ses missions sont principalement : l'action santé au travail en entreprise, la surveillance de l'état de santé des salariés, le conseil en prévention auprès des employeurs et salariés, la traçabilité des informations et la veille sanitaire

Le SSTRN en chiffres :

- 13 centres
- 21110 entreprises adhérentes
- 252300 salariés suivis
- 1755 nouvelles adhésions en 2016

### **Contact Presse :**

Eric PAYEN DE LA GARANDERIE - 02 40 44 26 88 [eric.payendelagaranderie@sstrn.fr](mailto:eric.payendelagaranderie@sstrn.fr) [communication@sstrn.fr](mailto:communication@sstrn.fr)